
Francia. Forschungen zur westeuropäischen Geschichte
Herausgegeben vom Deutschen Historischen Institut Paris
(Institut historique allemand)
Band 9 (1981)

DOI: 10.11588/fr.1981.0.51080

Rechtshinweis

Bitte beachten Sie, dass das Digitalisat urheberrechtlich geschützt ist. Erlaubt ist aber das Lesen, das Ausdrucken des Textes, das Herunterladen, das Speichern der Daten auf einem eigenen Datenträger soweit die vorgenannten Handlungen ausschließlich zu privaten und nicht-kommerziellen Zwecken erfolgen. Eine darüber hinausgehende unerlaubte Verwendung, Reproduktion oder Weitergabe einzelner Inhalte oder Bilder können sowohl zivil- als auch strafrechtlich verfolgt werden.

Nekrologe

JEAN-FRANÇOIS LEMARIGNIER (1908–1980)

Lorsqu'en 1980 et 1981 l'Institut historique allemand eut à déplorer, coup sur coup, la perte de plusieurs de ses amis français les plus chers et les plus prestigieux, nous décidâmes de leur consacrer une nécrologie groupée dans *FRANCIA*. Avec les lenteurs inévitables inhérentes à la publication d'un «Yearbook», l'évocation de ces hommes, de leur vie et de leurs mérites, pourrait paraître bien tardive. Mais elle a l'avantage, en sortant chronologiquement du cadre circonstantiel, de mieux encore accentuer la façon durable dont leur mémoire est présente dans notre maison.

*

Jean-François LEMARIGNIER est mort le 19 juin 1980, après un retour subit d'une maladie dont une opération périlleuse l'avait soulagé provisoirement plusieurs années auparavant. Il aura donc eu peu de temps pour jouir de sa retraite, prise en 1979, et pour se consacrer aux projets nourris depuis longtemps, comme cette histoire de Hugues Capet, dont il m'a parlé plusieurs fois. Il ne nous appartient pas de nous étendre sur son activité universitaire inlassable depuis son agrégation en 1945 – d'autres, mieux placés et plus compétents l'ont fait (voir, par exemple, J. Gaudemet, dans: *Cah. de Civil. Méd.* 24, 1981, p. 81ss.). Nous ne soulignerons que deux faits frappants et caractéristiques: Jean-François Lemarignier a toujours semblé chevaucher sur deux disciplines, celle du Droit et de l'Histoire du Droit, et celle de l'Histoire médiévale. Agrégé des Facultés de Droit c'est à des jeunes juristes qu'il a d'abord enseigné: à l'Université de Lille (de 1942 à 1957) puis à la Faculté de Droit de Paris (jusqu'en 1970); mais déjà de par son enseignement, basé sur ses recherches, il donnait large plan à l'histoire sociale et à l'histoire de l'Eglise au Moyen Age. (M. Gaudemet, d'ailleurs, n'a pas hésité à écrire: «Plus qu'avec les juristes, c'est avec les historiens du moyen âge que L. se sentait en pleine union de travail»). Profitant des changements survenus dans l'organisation des Universités parisiennes, il a fini par choisir, pour ses dernières années de professorat, l'enseignement de l'histoire médiévale à l'Université de Paris-Sorbonne. L'«interdisciplinarité», préconisée par les théoriciens de la méthode, il l'a vécue – non sans rencontrer des difficultés avec des collègues soucieux des délimitations strictes de leur discipline –, en faisant reculer les limites trop étroites des spécialités. Ce grand mérite est renforcé par le second fait à souligner: L. a fait école. Par son enthousiasme, il a su gagner à sa cause tout un groupe d'élèves qui continuent aujourd'hui son œuvre en visant, comme lui, une maîtrise aussi grande dans l'histoire du Droit et des institutions ecclésiastiques et «civiles» que dans le domaine de la Diplomatie et d'autres sciences auxiliaires de l'histoire, et dans celui de l'histoire des idées, du fait social et de la politique. Lorsque nous évoquerons, plus loin, quelques exemples de sa recherche profondément originale, nous ne pourrons et nous ne voudrons pas en séparer le travail fait, sous sa direction et après lui, par quelques-uns de ses élèves qui sont d'ailleurs devenus des amis, comme l'était, d'une façon inoubliable, le maître.

L. avait bénéficié d'une formation particulièrement riche, à la Faculté de Droit, à l'Ecole nationale des Chartes et à l'Ecole pratique des Hautes Etudes lorsqu'en 1937 il présenta sa thèse de Droit qui ne manqua pas d'être couronnée par la Faculté l'année suivante: «Etude sur les

privilèges d'exemption et de juridiction ecclésiastique des abbayes normandes depuis les origines jusqu'en 1140». Elle a été le point de départ d'une carrière de recherche qui fera de Jean-François Lemarignier l'historien de l'Eglise catholique dans la société féodale. Le sujet de ce premier livre, toujours repris, affiné et élargi, est également à la base de la méthode employée et développée ensuite par l'auteur: combiner l'examen approfondi des privilèges et actes de tout genre avec l'étude des droits, mais aussi des possessions qui en procèdent, et concrétiser, pour soi-même et pour les autres, les résultats de cette recherche sur des cartes. On en trouve encore un exemple dans une conférence donnée par L. en 1974 et publiée en 1977, «Le monachisme et l'encadrement religieux des campagnes du royaume de France situées au Nord de la Loire, de la fin du X^e à la fin du XI^e siècle» (dans: *Le istituzioni ecclesiastiche della »societas christiana« . . . Atti della sesta Settimana internazionale di studio, Milano 1977, p. 357ss.*), où se trouve (au verso de la p. 394) une carte admirable de clarté des «Juridictions ecclésiastiques des abbayes normandes jusqu'au milieu du XII^e siècle». Toutefois, à cette date le point de vue a été depuis longtemps enrichi par la problématique de l'histoire religieuse et de l'action des monastères dans les paroisses réorganisées en cette Normandie devenue chrétienne avec ferveur. «L'exemption monastique et les origines de la réforme grégorienne» (A Cluny. Congrès scientifique . . ., Dijon 1950, pp. 288–340), «Structures monastiques et structures politiques dans la France de la fin du X^e et des débuts du XI^e siècle» (Settimane di studio . . ., t. IV, Spoleto 1957, pp. 357–400), «Quelques remarques sur l'organisation ecclésiastique de la Gaule du VII^e à la fin du IX^e siècle, principalement au Nord de la Loire (Settimane . . ., t., Spoleto 1966, pp. 451–486), «Paix et réforme monastique en Flandre et en Normandie autour de l'année 1023» (Droit privé et institutions régionales. Études historiques offertes à Jean Yver, Paris 1976, pp. 443–468) sont autant de jalons sur le chemin d'une investigation toujours approfondie, étendue à d'autres périodes et d'autres régions, mais toujours concentrée autour des pays au Nord de la Loire et autour de l'An Mil.

C'est que L. avait, dans une autre grande thèse, posé le problème de l'organisation effective, près des réalités de jadis, des forces «féodales»: «Recherches sur l'hommage en marche et les frontières féodales» (Lille 1945). Sans entrer dans les détails de découvertes qui montrent un monde féodal plus réglé et plus «territorialisé» qu'on le croyait généralement, signalons là aussi l'approche «géographique» des problèmes de l'histoire des institutions. L. s'efforcera dorénavant passionnément de mieux comprendre le passage difficile du système carolingien basé sur les *pagi* et la fonction comtale aidée par les *vicarii*, à des «Etats féodaux» assez bien structurés au XII^e siècle: «La dislocation du »pagus« et le problème des »consuetudines«, X^e–XI^e siècles» (Mélanges Louis Halphen, Paris 1951, pp. 401–410); «Les fidèles du roi de France, 936–987» (Recueil . . . Clovis Brunel, t.2, Paris 1955, pp. 138–162, article fondamental). Tout naturellement, la première «principauté» à bien étudier, était ce que l'on appelait «le domaine royal», l'Etat capétien au sens plus étroit. Là aussi, L. partait de l'examen scrupuleux des chartes et diplômes, en étudiant surtout l'implantation des bénéficiaires des actes royaux et les témoins des actes qui pouvaient révéler aussi bien les «grands» attirés ou non par la cour royale que ceux qui seront les «fonctionnaires» d'une royauté renouvelée. En projetant, encore, les résultats de cette enquête sur de nombreuses cartes, L. finit par développer toute une méthode combinant la Diplomatique à la Géographie politique et institutionnelle, dépassant en cela des travaux faits surtout en Allemagne (Th. Mayer et d'autres) qui mesuraient l'action politique de la royauté sur le plan géographique/cartographique en se basant notamment sur les itinéraires royaux. Cette volonté inlassable d'être plus concret, plus près des lieux, des choses et des hommes de l'époque, a donc amené L. à peupler les institutions politiques et ecclésiastiques – tout en les considérant d'un point de vue général –, d'hommes en chair et en os, d'évêques et d'abbés, de chanoines, de comtes et de châtelains. En mettant l'accent sur l'entourage du roi ou du prince, il a introduit, par une voie originale, ce que d'autres ont commencé dans d'autres pays, à savoir la recherche prosopographique qui révolutionne actuellement les études médié-

vales comme le fait, sur un autre plan, l'archéologie médiévale. C'est ainsi qu'a pu naître l'ouvrage fondamental, avec sa masse de tables et de cartes hors texte, *«Le gouvernement royal aux premiers temps capétiens, 987-1108»* (Paris 1965). Il a été précédé et suivi de quelques articles importants: *«Autour de la royauté française du IX^e au XIII^e siècle»* (Bibl. de l'École des Chartes 113, 1955, pp. 5-36, démontrant que le témoignage de l'historiographie n'est pas négligé); *«Aspects politiques des fondations de collégiales dans le royaume de France au XI^e siècle»* (La vita comune del clero nei secoli XI e XII, t. 1, Milano 1962, pp. 19-49); *«Aux origines de l'Etat français. Royauté et entourage royal au premiers temps capétiens, 989-1108»* (L'Europe aux IX^e-XI^e siècles, Varsovie 1968, pp. 43-55); *«Les laïques et l'entourage royal aux premiers temps capétiens, 987-1108»* (I laici nella «societas christiana» dei secoli XI e XII, Milano 1968, pp. 530-543), et encore tout récemment *«Autour des premiers Capétiens, 987-1108: d'un réseau d'encadrement à un embryon d'administration locale»* (W. Paravicini, K. F. Werner, Histoire comparée de l'Administration, IV^e-XVIII^e siècles, München 1980 [volume qui a été dédiée à la mémoire de Jean-François Lemarignier qui avait préparé le colloque de Tours avec nous, mais qui n'a pu voir l'ouvrage publié], pp. 240-245, avec une carte de l'implantation des premiers prévôts de la royauté). Sans vouloir ni pouvoir être complet, nous avons voulu, par cette énumération, montrer l'unité et la portée de cette recherche, prolongée, il faut le souligner, par les élèves. Car si le maître s'est restreint, si j'ose dire, à la royauté et son «domaine», il a su organiser une recherche quasi-systématique sur les principautés, surtout au Nord de la Loire. C'est ainsi que M. Guillotel a fait des recherches importantes sur les ducs de Bretagne dont il nous livre l'édition critique des actes, que mon ami, Olivier Guillot, a publié sa thèse magistrale sur *«Le comte d'Anjou et son entourage (!) au XI^e siècle»* (Paris 1972, 2 vol. avec un «Catalogue d'actes» précieux), que d'autres, partiellement sous la conduite de M. Guillot, successeur à la chaire de Jean-François Lemarignier, sont en train de terminer ou de préparer à la publication des travaux de premier ordre comme par exemple M. Guyotjeannin sur le Beauvaisis. Je ne saurais les nommer tous, mais je voudrais citer l'exemple de M. Yves Sassier qui avait livré en 1971 un mémoire de maîtrise très intéressant sur la Champagne (*«Etude sur le monachisme en Champagne et la politique comtale, X^e-début XII^e siècle»*, Ms.) et avait changé son sujet en raison de la publication imminente de la grande thèse de Michel Bur sur la Champagne pour se consacrer à l'étude d'un comté du Nord de la Bourgogne et ceci avec un succès que L. a encore eu le plaisir de souligner dans sa préface aux *«Recherches sur le pouvoir comtal en Auxerrois du X^e au début du XIII^e siècle»* (Auxerre 1980), un travail désormais indispensable. Sur le plan du gouvernement capétien et de l'évolution de la monarchie, L. a également trouvé le «Continuator» dans la personne de son élève Eric Bournazel, aujourd'hui professeur à l'Université de Paris-Nanterre qui, après avoir publié en 1975 sa thèse sur *«Le gouvernement capétien au XII^e siècle. Structures sociales et mutations institutionnelles»*, a su donner, en collaboration avec M. Jean-Pierre Poly, un excellent manuel, dans le cadre de la «Nouvelle Clio»: *«La mutation féodale, X^e-XII^e siècles»* (Paris 1980), ouvrage que nous recommandons à ceux qui voudraient s'informer sur la situation de la recherche actuelle à laquelle L. a tant contribué. Si la démarche de L. et de ses élèves a certainement profité de toutes les suggestions méthodiques parvenues d'autres «écoles» (faut-il parler de la participation assidue de L., avec l'auteur de ces lignes, au séminaire de Georges Duby qu'il a beaucoup admiré, au Collège de France?), il est aussi certain que lui-même et son école ont apporté une contribution décisive à une meilleure compréhension de l'époque féodale là, où elle était la plus importante, c'est-à-dire en France.

Il a été donné à Jean-François Lemarignier de pouvoir préciser sa pensée et présenter ses vues dans des synthèses: *«La France médiévale. Institutions et société»* (Paris 1971, Collection U) pour l'enseignement supérieur, *«Les institutions ecclésiastiques en France de la fin du X^e au milieu du XII^e siècle»* (dans: Lot-Fawtier, Histoire des institutions françaises au Moyen Age, t. III, Paris 1962, pp. 1-139) comme synthèse de ses travaux sur les institutions de l'Eglise. Je

voudrais dire enfin un mot sur une entreprise dont il espérait qu'elle serait à sa manière une synthèse et en même temps un nouveau départ: La »Gallia Monastica«. Projet hardi qui, basé sur les expériences concrètes faites en Normandie, voulait donner à la France le relevé complet des possessions de ses monastères à travers les âges, diocèse par diocèse. Un volume a pu être publié, après quelques retards: »Les abbayes bénédictines du diocèse de Reims« (Paris 1974), un gros volume dû à Mme Françoise Poirier-Coutansais. Malgré quelques imperfections dues surtout à l'immensité de la tâche, même au niveau d'un seul diocèse – mais quel diocèse –, l'ouvrage est d'un très grand intérêt et d'une valeur considérable avec ses tableaux énumérant les possessions en tout genre et ses cartes. L'entreprise ne pouvant se poursuivre sous cette forme, dans des délais et avec des frais acceptables, il ne faudrait pas pour autant sous-estimer la force de l'idée présentée par L. Le meilleur jugement sur cette œuvre a été exprimé par Léopold Genicot: »Une grande entreprise: la »Gallia monastica« (Revue d'Histoire ecclésiastique 70, 1975, p. 39ss.). L'ouvrage et le plan représente pour nous une image de l'intensité d'un engagement d'historien, du courage intellectuel de Jean-François Lemarignier, et de son désir de saisir de plus près encore, et d'une façon toujours plus précise, une histoire qui nous échappe; je vois en lui le symbole émouvant d'un grand historien, de l'historien digne de ce nom qui, en faisant vraiment son métier, tente toujours l'impossible.

Pour en venir au plus important, à l'homme, je dirais que je considérerai toujours comme un grand honneur et comme un grand privilège de l'avoir connu de près, en ami. Il avait une façon de croire en l'homme, basée sur sa façon très profonde de croire en Dieu, qui lui avait donné avec sa simplicité et cette bonne humeur qu'accompagnait parfois un petit sourire malin, une pureté que personne l'ayant approché n'oubliera. Nous sommes fiers qu'il ait été un ami de l'Institut historique allemand, ami fidèle et toujours disponible. Cela constitue pour nous un gage et l'engagement de travailler dans un sens qu'il ne recuserait pas.

Karl Ferdinand WERNER